

Connaître et appliquer les dispositions de la convention collective du 18 avril 2002

1 jour soit 7 heures, sur deux demi-journées / 14h00-17h30

OBJECTIFS

- La convention collective du 18 avril 2002 encadre les dispositions applicables dans le secteur de l'hospitalisation privée. Elle regroupe de nombreuses thématiques, à savoir notamment, les congés, les indemnités de rupture du contrat de travail, les congés pour événements familiaux, etc. Cette session de formation a pour objectif de présenter l'ensemble des dispositions conventionnelles.

PUBLICS CONCERNES

- Directeur d'établissement, Directeur / Responsable des ressources humaines, Responsable paie.

PRE-REQUIS

- Connaissance du droit social et participation à la gestion des ressources humaines dans un ES FHP

PARTICULARITES

- Supports pédagogiques : supports de formation - documentation
- Intervenant : Un(e) juriste de la Direction des relations sociale et des ressources humaines de la FHP ou un avocat du Cabinet Barthélémy & Associés. Modalité d'évaluation
- Modalité d'évaluation : vérification de la progression pédagogique homogène du groupe et de l'assimilation du programme. Un questionnaire d'évaluation et un quiz, complété par chaque participant, portera sur le déroulement de la formation (rythme, programme, support de cours), sur le (ou les) intervenant(s), et sur les modalités pratiques d'organisation.

CONTENU

• REMUNERATIONS ET ACCESSOIRES

- Les classifications conventionnelles
 - Positionnement dans la grille de classification conventionnelle
 - Reprise d'ancienneté
 - Détermination du coefficient
 - Déroulé de carrière
- Les rémunérations conventionnelles
 - Salaire de base conventionnel
 - Rémunération annuelle garantie (RAG)
 - Avenant 27
 - Indemnité différentielle d'emploi conventionnelle (IDEC)
- Les indemnités de sujétion
 - Indemnité pour travail de nuit
 - Indemnités pour travail effectué les dimanches et jours fériés
 - Astreintes
 - Non cumul des indemnités de sujétions
- La prévoyance conventionnelle
 - Garantie et prestations obligatoires
 - Organismes recommandées
 - Financement du régime
 - Portabilité des droits

• LES CONGES

- Les congés payés
 - L'ouverture du droit à congés payés
 - Calcul des congés payés
 - Report des congés payés
 - Fractionnement des congés payés
- Les jours fériés
- Congés pour événements familiaux
- Congés pour enfants malade

• LE CONTRAT DE CONTRAT

- La conclusion du contrat
- La rupture du contrat de travail
 - Le départ et la mise à la retraite
 - Le licenciement
 - La rupture conventionnelle

• LA DUREE DU TRAVAIL

- Les durées maximales de travail
 - Durées quotidiennes de travail
 - Durées Hebdomadaires de travail
- La pause - Les repos
 - Repos quotidien
 - Repos hebdomadaire
 - La pause
- Le travail de nuit
- Le travail à temps partiel

• IRP

- Le budget des activités sociales et culturelles
- Le financement du congé de formation économique, sociale et syndicale

• Annexes

- Classification des emplois
- Notes complémentaires

Un point sur l'actualité législative sera fait lors de la formation

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

550€ pour le 1^{er} participant à la journée de formation (385€ à partir du 2^{ème} participant)